#### **REGLEMENTS**

Procédures d'adhésion et règlements pour les régions qui participeront au championnat provincial.

Les régions suivantes sont reconnues comme région établie :

Estrie (EST), Montréal (MTL), LAURENTIDE/RIVE NORD-(LAU/RN), Mauricie (MAU), Gatineau-Outaouais (GO), Québec (QUE), Saguenay (SAG), Centre du Québec (CDQ)

Pour se qualifier, une région doit remplir les conditions suivantes :

- 1. Une nouvelle région doit être acceptée par le comité exécutif de l'A.D.Q. et les limites territoriales telles qu'établies par le Ministère des Loisirs, Chasse et Pêche (voir la carte du gouvernement) avec les changements nécessaires pour les régions suivantes : SAG, MTL.
- 2. Chaque région pourra envoyer un nombre illimité de joueurs au Championnat Provincial. (Aout 2012.)
- 3. La région enverra un montant de \$115.00 par joueur pour l'enregistrement et \$5.00 par joueur pour les bourses en double pour un total de : \$120.00 par joueur. Ce montant ne comprend pas le cout de la carte de membre qui est de : \$25.00. Total : \$145.00 par joueur. Un joueur qui choisira de ne pas participer aux tournois régionaux de sa région pourra s'enregistrer directement auprès de son directeur de région à la date limite qui lui sera accordée par l'ADQ. Le joueur devra payer le montant de \$25 pour sa carte de membre et \$120.00 (total \$145.00) pour son enregistrement au provincial et il participera au tournoi en simple seulement au Provincial. (Avril 2022)
- 3.1 Les régions doivent envoyer leur cotisation d'inscription au **bureau de l'ADQ** par virement bancaire pour **la date limite**, qui leur sera accordée par l'ADQ. La liste finale de classement des joueurs qualifiés doit être envoyée au bureau pour la même date. Les joueurs non enregistrés à cette date n'auront pas le droit de participer au Tournoi Provincial.
- 3.2 Les enregistrements qui seront soumis à l'Association par les régions pour couvrir les frais d'entrée des joueurs au Championnat Provincial ne seront pas remboursables advenant qu'un joueur ne puisse pas participer à moins de raison médicale certifiée par un papier de médecin.
- 3.2.1 Un montant de 50.00 \$ de frais et un montant de 10.00 \$ par jour sera imposé à toutes régions qui ne respecte pas la date limite des enregistrements des joueurs.
- 4. Une région pourra avoir cinq (5) tournois de qualifications ou il n'y a pas de limite du nombre de participants. Ces tournois auront lieu le deuxième samedi de Septembre, le premier samedi d'Octobre, le premier Samedi de Novembre, le premier samedi de Décembre, le deuxième samedi de Janvier **OU** le dimanche suivant ces samedis sur approbation du comité exécutif. (TOUTES LES REGIONS DOIVENT RESPECTER CES DATES) (Avril 2016)

- 4.1 Toutefois, les régions ont le droit de décider du nombre de tournois de qualifications régionaux qu'ils veulent organiser, au moins un (1) obligatoire, tout en respectant les cinq (5) dates établies par l'A.D.Q.
- 5. Les cartes de membres sont requises pour tous les joueurs. Si un joueur(euse) n'a pas payé sa carte (F.N.D.C. Québec), il se verra refusé le droit de participer. Cependant, si les cartes ne sont pas disponibles à ce moment, le joueur(euse) **DOIT** payer sa carte et un reçu lui sera remis en attendant que les cartes soient disponibles. Le coût des cartes est de \$25.00 pour l'année (carte adulte ou jeune). (Mars 2010)

Un joueur(euse) <u>ne sera pas refusé</u> le droit de participer s'il n'a pas sa carte sur lui <u>en</u> <u>autant</u> qu'il l'ait payé.

- 5.1 Les cartes de membre doivent être signées par le directeur régional respectif, l'assistant directeur ou par un membre de l'exécutif de l'Association de Dards du Québec.
- 5.1.1 Un montant de 50.00 \$ de frais et un montant de 10.00 \$ par jour sera imposé à toutes les régions qui ne respectent pas la date limite du retour des cartes de membres. Un montant de \$ 25.00 par carte de membre sera imposé à chaque région qui ne retourne pas le montant total de cartes qui lui seront remises par l'ADQ.

### 5.2 **PROCÉDURE DISCIPLINAIRE**

TOUTE PERSONNE INSCRITE À UN ÉVÉNEMENT SANCTIONNÉ PAR L'A.D.Q. OU POUR TOUTE REPRÉSENTATION DANS UNE ÉQUIPE DE L'A.D.Q. DOIT SE PRÉSENTER À CET ÉVÉNEMENT, SI NON, ELLE EST PASSIBLE D'UNE SUSPENSION D'UN AN À TOUTES LES ACTIVITÉS SANCTIONNÉES PAR L'A.D.Q.....

LES SEULES RAISONS QUI SERONT ACCEPTÉES SONT : LA MALADIE, LE TRAVAIL OU AUTRES RAISONS VALABLES PAR APPROBATION DE L'EXÉCUTIF.

- 6. Tous les tournois de qualification auront lieu dans les limites géographiques de la région, dans un établissement membre-club de l'A.D.Q. Si possible, dans un local différent pour les cinq (5) tournois. Un régional peut se dérouler hors des limites géographiques d'une région seulement dans un cas extrême et sur approbation du comité exécutif.
- 6.1 Tous les joueurs doivent participer dans la région que lui confère son adresse sur sa carte de membre. Si un joueur accepte de jouer dans une nouvelle région à la suite d'un déménagement, les points accumulés dans sa région initiale seront annulés. La Fédération nationale permet maintenant qu'un joueur qui demeure près des frontières puisse jouer dans la province de son choix avec entente entre les deux directeurs provinciaux.
- 6.1.1 Les joueurs qui demeurent sur une frontière de la province de Québec dans une autre province pourront jouer au Québec avec l'accord des exécutifs des deux provinces. Ils ont le droit de participer au Provincial de seulement une Province. Ceci est aussi applicable aux joueurs qui doivent jouer dans une autre région que la leur dû à des raisons spécifiques, exemple : un joueur qui travaille dans une autre région, ou un joueur que le partenaire a physiquement déménagé dans une autre région, le tout par approbation des deux directeurs.

- 7. Un tournoi de qualification <u>devra</u> avoir deux (2) compétitions : pour les hommes et pour les femmes
- 7a: La compétition en simple est obligatoire à chaque régional.

  La compétition en double peut être jouée, mais ceci à la discrétion du directeur régional.

# LES CINQ TOURNOIS DOIVENT SUIVRE EXACTEMENT LE MÊME FORMAT.

- 7.1 Le tournoi en simple doit être un tournoi à la ronde (sections hommes et sections femmes), suivi d'une ronde en élimination ayant un maximum de 16 joueurs(euses).
- 7.2 Le tournoi en double doit être un tournoi à la ronde (sections hommes et sections femmes), suivi d'une ronde en élimination ayant un maximum de huit (8) équipes.
  - Il <u>n'v aura pas</u> de changement de partenaire dans les tournois en double. Si un changement devient nécessaire, tous les points accumulés antérieurement à ce changement deviennent nul et non avenu.
  - Si un joueur ne pouvait pas participer au tournoi en double au Championnat Provincial, il devrait jouer <u>seulement</u> en simple dans ses tournois régionaux.
- 7.3 Tous les tournois de qualification suivront les règlements et conditions tels que spécifiés dans le livret de la Fédération Nationale de Dards du Canada.
- 7.3.1."LE COACHING" ne sera pas permis durant les événements, aux tournois sanctionnés par l'A.D.Q.; ni par les personnes autour ou les spectateurs dans la salle.
  - Durant les événements en doubles, un joueur(euse) peut demander de l'aide de son partenaire **en reculant de la ligne de jeu**; le partenaire ne doit pas s'avancer à la ligne de jeu si son aide n'est pas demandé.
- 7.3.2 Si un joueur ne joue pas à son tour durant un match le pointage et tout autre pointage additionnel enregistré après ce tour devra être considéré nul. Le jeu continuera dans le bon ordre débutant avec le joueur qui devait lancer avant que l'erreur ait eu lieu.

#### 8. **POINTAGE**

- 8.1 Les points seront accordés au joueur dans les tournois en SIMPLE, selon leur classement après la ronde éliminatoire, maximum de seize (16) hommes et seize (16) femmes. LES RÉGIONS QUI JOUENT LES TOURNOIS EN DOUBLE DOIVENT ACCORDER LES POINTS AUX PREMIERS HUIT (8) ÉQUIPES (HOMMES ET FEMMES) SELON LEUR CLASSEMENT APRES LA RONDE ÉLIMINATOIRE.
- 8.2 Analyse détaillée des points :

SIMPLE		<b>DOUBLE</b>	
1er	12 pts	1er	12 pts
2e	10 pts	2e	10 pts

égal 3e	8 pts	égal 3e	8 pts
égal 5e	6 pts	égal 5e	6 pts
égal 9e	4 pts		

# LE RESTE DES JOUEURS QUI PARTICIPENT AUX TOURNOIS AURONT, AUTOMATIQUEMENT, 2 POINTS POUR AVOIR PARTICIPÉ.

- 8.3 Chaque directeur régional doit retourner ses formules dûment remplies après le dernier tournoi de qualification régional au bureau de l'ADQ.
  - 9. Pour qualifier les joueurs au Championnat Provincial :
    - 1. La région prendra les points accumulés pendant les cinq tournois en <u>simple</u> (homme et femmes) pour déterminer leur équipe. <u>Meilleurs pointage de 4 régional sur 5 (le 2 points de participation sera conservé).</u>

**O**U

- 2. La région prendra les premières DEUX (2) ou les premières QUATRE (4) ÉQUIPES (Laisser à la discrétion de la région) en double suivit par ceux qui sont qualifiés en simple.
- 3. Le Directeur Régional sera responsable du placement en équipe de ses joueurs au Championnat Provincial. Si un joueur n'a pas de partenaire pour jouer en double au Championnat Provincial, l'ADQ lui permettra de jouer avec un joueur d'une autre région. Le pairage se fera par le Directeur des membres de l'ADQ.
- Si après le dernier tournoi régional il y a égalité, le positionnement final sera déterminé par une partie de \_\_01 soit 200 points de plus que pendant le tournoi. Tous les joueurs en égalité, doivent jouer simultanément sur la même cible.
- 9.1 Les seize (16) premières positions (hommes et femmes) dans le "classement du Québec" ont le droit de participer directement au Championnat Provincial en simple sans avoir passer par les tournois de qualification. Ils devront alors s'inscrire avec leur directeur régional respectif pour la date limite. Ces joueurs seront ajoutés dans les sections comme "Joueur indépendant".
- 10. Pour le Championnat Provincial le code d'habillement, tel qu'écrit par l'ADQ, sera en vigueur. La personne sera avertie de l'infraction et aura la possibilité d'y remédier. Si elle ne peut le faire, elle sera disqualifiée de cet événement.

#### 11. CARTE DE MEMBRE A VIE

Les nominations doivent être remises pour le mois de février pour pouvoir les présenter au Championnat Provincial.

- Doit être membre en règle pendant une période de cinq (5) ans.
- Doit être membre en règle présentement.
- Son bénévolat doit avoir été fait pour le sport de dards pendant une période de cinq (5ans)
- Les nominations seront discutées à la réunion du conseil exécutif et passées au vote avec majorité des 2/3

Un maximum de deux (2) cartes par année pourront être émises.

- Si une carte est présentée à un **joueur (joueuse)**; il devra avoir été représentant dans notre province pour une période d'au moins cinq (5) ans et avoir un record impeccable et des très bons résultats.

## 12. <u>RÈGLEMENTS DU BRIS D'ÉGALITÉ</u>

Les règlements officiels du bris d'égalité, tel qu'écrit par la F.N.D.C.

### 13. **REGLEMENT DE SÉCURITÉ**

Dans le but d'éviter les accidents et pour la sécurité des joueurs, TOUTES LES CIBLES DE DARDS DOIVENT AVOIR UN MINIMUM DE CINQ (5) PIEDS ENTRE LES CENTRES-BULL.

Ce règlement s'appliquera pour les tournois de qualifications régionaux, les championnats provinciaux, et tous les événements sanctionnés par l'ADQ.

# 14 GÉRANT ÉQUIPE QUÉBEC

Le gérant d'Équipe Québec doit être parfaitement bilingue, et doit avoir une connaissance complète des règlements de la N.D.F.C

# 15- TOURNOIS SANCTIONNÉS DE L'ADQ

Tous les tournois ouverts qui sont sanctionnés par l'Association de Dards du Québec suivront les règlements de cette Association (article 7.3).

# 16- SI LE TEMPS LE PERMET - RÈGLEMENT

Si le temps le permet, il y aura une ronde éliminatoire au Championnat Provincial pour déterminer les positions '9-16'.

Dans l'événement que le temps ne nous permet pas de jouer la ronde éliminatoire, voici la marche à suivre :

Le premier remplaçant sera le Champion-championne Provincial de l'année précédente pourvu qu'elle ou lui se retrouve parmi les 9 à 16, sinon, les positions 9-16 seront déterminer d'après la position du joueur sur la **Liste de Pointage Provincial. Si nous ne** 

pouvons pas trouver un remplaçant dans les 9 à 16, nous irons aux positions 17-32 et le premier remplaçant sera aussi le Champion-championne provincial de l'année précédente pourvu qu'elle ou lui se retrouve parmi les positions 17-32, sinon, nous irons à la liste de pointage.

#### 17. <u>CLUB MEMBRE</u>

L'adhésion du club au sein de l'ADQ est ouverte à tout club au Québec tel que décrit dans l'article 4.5 de la Constitution.

- 17.1 Un Club Membre est un endroit ou un commerce qui s'implique dans le sport de dards, soit par la participation ou la distribution du jeu. Il appuie le sport financièrement par sa souscription et affiche toutes publicités que l'Association de Dards du Québec lui fait parvenir.
- 17.2 L'ADQ est responsable de protéger chaque date de tournoi des Clubs Membre sur le calendrier et de donner une garantie à chaque club membre qu'aucun autre tournoi aura lieu la même journée, avec exception comme suit :
- 17.2.1 L'Association de Dards du Québec inscrira deux (2) tournois à la même date sur le calendrier seulement s'il y a une distance de 3 heures et plus entre les deux Clubs.
- 17.2.2 Tous les tournois sanctionnés par L'ADQ et les tournois qui ont une durée d'une fin de semaine seront une exception à l'article 17.2.1.
- 17.2.3 Les non-membres auront le droit de faire des tournois dans un club membre de l'ADQ en même temps qu'un tournoi de pointage, cela ne dérangera pas rien si les organisateurs ne sont pas membres de l'ADQ. (13 Aout, 2013)
- 17.3 Les Clubs Membres qui ne respectent pas ces règlements pourront se trouver face à une suspension de leur Club (voir article 4.6 de la Constitution) et si les organisateurs du tournoi sont membres de l'Association, ils seront aussi sujets à une suspension.
- 18. Les membres d'un comité régional (directeurs et assistants) ne peuvent pas être membres d'une autre Association de dards pendant qu'ils représentent l'ADQ, cela serait un conflit d'intérêt. (Août 2008)
- 19: LE JOUEUR-JOUEUSE QUI ACCUMULERA LE PLUS DE POINTS DANS TOUS LES TOURNOIS EN SIMPLE SANCTIONNES PAR L'ADQ RECEVRA UN MONTANT DÉTERMINÉ PAR NOTRE COMMANDITAIRE TEL QUE STIPULÉ AU CONTRAT AVEC CELUI-CI. CE MONTANT LUI SERA REMIS AU CHAMPIONNAT PROVINCIAL. CECI NE COMPREND PAS LES TOURNOIS REGIONAUX.

Décembre 2023